



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

préparateurs en pharmacie

Question écrite n° 6009

Texte de la question

Mme Annick Le Loch attire l'attention de Mme la ministre des affaires sociales et de la santé sur la formation initiale des préparateurs en pharmacie, professionnels secondant le pharmacien dans la délivrance au public des médicaments. Aujourd'hui, il leur est délivré un brevet professionnel après 800 heures de formation sur deux ans. Les évolutions du contexte pharmaceutique et la nécessité d'amélioration constante de la qualité du service de soins appellent à une évolution de la formation des personnels qui assistent les pharmaciens dans leurs officines. Mais le schéma de formation qui aurait été retenu par la direction générale de l'offre de soins (DGOS) prendrait la forme d'un brevet de technicien supérieur (BTS) sur deux ans ce qui ne répond pas aux attentes de la branche professionnelle de la pharmacie d'officine qui elle, a sollicité la mise en place d'une formation en alternance sur trois ans sanctionnée par un diplôme d'État correspondant davantage aux besoins de la profession et favorisant l'insertion professionnelle des jeunes. Aussi, elle lui demande si dans le cadre des travaux de rénovation du brevet professionnel de préparateur en pharmacie, il est enfin envisagé de mettre en place une formation sur trois ans accessible par la voie de l'alternance sous statut de salarié.

Texte de la réponse

Les travaux de rénovation du brevet professionnel de préparateur en pharmacie, menés par un inspecteur général de l'éducation nationale et mandatés par la vingtième commission professionnelle consultative du secteur sanitaire et social, ont débuté en octobre 2009. La réflexion a été menée par les ministères de l'éducation nationale et de la santé en concertation avec l'ensemble des organisations professionnelles et syndicales de la branche de la pharmacie d'officine. Au vu de l'état d'avancement du référentiel d'activités professionnelles élaboré dans le cadre du groupe de travail, le ministère de la santé s'était prononcé en 2010 en faveur de la création d'un BTS en 2 ans pour l'accès à l'exercice de la profession de préparateur en pharmacie. Or, en l'absence de consensus entre les différents partenaires sur ce point, les travaux du groupe de travail ont été suspendus en mars 2011. La démarche de réingénierie des diplômes est une priorité majeure pour le Gouvernement. Compte tenu des nombreuses questions qu'elle vient poser en termes de contenu comme de gouvernance, la ministre des affaires sociales et de la santé et la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche, ont décidé de diligenter une mission conjointe IGAS/IGAENR chargée d'interroger le processus engagé et de faire toute proposition visant à en faciliter la poursuite. Ses conclusions, attendues pour le printemps 2013 permettront de réengager les travaux de rénovation du brevet professionnel de préparateur en pharmacie sur une base consensuelle.

Données clés

Auteur : [Mme Annick Le Loch](#)

Circonscription : Finistère (7^e circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 6009

Rubrique : Pharmacie et médicaments

Ministère interrogé : Affaires sociales et santé
Ministère attributaire : Affaires sociales et santé

Date(s) clé(e)s

Question publiée au JO le : [2 octobre 2012](#), page 5281

Réponse publiée au JO le : [1er janvier 2013](#), page 67